

## 97 2 MOBILE

S.A.R.L. au capital de 13 120,00 Euros

**Siège social** : Immeuble Bravo 2

Voie Verte ZI de Jarry

97122 BAIE-MAHAULT

**R.C.S** : 448 813 808 R.C.S. Pointe-à-Pitre

-----

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 09/10/2025**

Le 09/10/2025,  
à 15 h 30,

**Monsieur Rodrigue RAMALINGON**, détenant la totalité des 547 554 actions composant le capital social de la Société, **Associé unique et Président** de la société **2R HOLDING SAS**, a établi et signé une feuille de présence.

Il dépose sur le bureau :

- le justificatif de convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, prenant acte de **l'expiration**, depuis le 31 décembre 2023 du mandat de :

- **AUDIT BUGEAUD (418 234 274 RCS Paris) « BUGEAUD Les métiers de l'audit », Commissaire aux Comptes titulaire,**

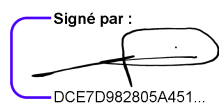
Ratifie sa décision de non-renouvellement de son mandat, ainsi que de son non-remplacement.

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

### **L'Associé unique et Gérant**

Signé par :  
  
DCE7D982805A451...